

Numéro de compte

## Versement en cas de décès

---

### Données personnelles du preneur de prévoyance décédé

Nom

Prénom

Rue, numéro

Code postal

Lieu

Date de naissance

État civil

Nationalité

Date du décès

Numéro AVS

---

### Données personnelles du bénéficiaire 1

Nom

Prénom

Rue, numéro

Code postal

Lieu

Pays

État civil

Nationalité

Date de naissance

Numéro AVS

Degré de parenté

Résidence principale (domicile fiscal)

Téléphone

Email

---

**Instructions de paiement du bénéficiaire 1**

Nom de la banque

Swift / BIC

IBAN / numéro de compte

Titulaire (Nom, Prénom)

Remarque : Veuillez noter que le compte doit être obligatoirement au nom du bénéficiaire. Le virement sera effectué en francs suisses, en cas de virement à l'étranger. L'avis de prévoyance versé fera l'objet, soit d'un avis de prestation en capital transmis à l'autorité fiscale, soit d'une retenue d'impôt à la source.

---

**Données personnelles du bénéficiaire 2**

Nom

Prénom

Rue, numéro

Code postal

Lieu

Pays

État civil

Nationalité

Date de naissance

Numéro AVS

Degré de parenté

Résidence principale (domicile fiscal)

Téléphone

Email

---

**Instructions de paiement du bénéficiaire 2**

Nom de la banque

Swift / BIC

IBAN / numéro de compte

Titulaire (Nom, Prénom)

Remarque : Veuillez noter que le compte doit être obligatoirement au nom du bénéficiaire. Le virement sera effectué en francs suisses, même en cas de virement à l'étranger. L'avis de prévoyance versé fera l'objet soit d'un avis de prestation en capital transmis à l'autorité fiscale, soit d'une retenue d'impôt à la source.

---

**Données personnelles du bénéficiaire 3**

Nom	Prénom	
Rue, numéro	Code postal	Lieu
Pays	État civil	Nationalité
Date de naissance	Numéro AVS	
Degré de parenté	Résidence principale (domicile fiscal)	
Téléphone	Email	

---

**Instructions de paiement du bénéficiaire 3**

Nom de la banque	SWIFT / BIC
IBAN / numéro de compte	Titulaire du compte (Nom, Prénom)

Remarque : Veuillez noter que le compte doit être obligatoirement au nom du bénéficiaire. Le virement sera effectué en francs suisses, même en cas de virement à l'étranger. L'avoire de prévoyance versé fera l'objet soit d'un avis de prestation en capital transmis à l'autorité fiscale, soit d'une retenue d'impôt à la source.

---

**Exécution**

Le versement est effectué à la prochaine échéance possible.

Remarque : votre demande sera traitée dans un délai maximum de 25 jours ouvrables à compter de sa réception. Le solde du compte détenu par un preneur de prévoyance correspond à la valeur déterminée par la fondation après réception d'une résiliation de compte, valable, des documents qui lui sont nécessaires. Le versement de la valeur du solde au preneur de prévoyance a lieu dans un délai de 10 jours ouvrables à compter de l'évaluation des dépôts, après que la fondation a reçu tous les documents et indications (de virement) complètes de la part du preneur de prévoyance.

---

## Documents à fournir

- Copie d'une pièce d'identité avec signature des bénéficiaires ou des titulaires de l'autorité parentale
- Copie de l'acte ou certificat de décès, du livret de famille / acte de famille du preneur de prévoyance
- Copie du testament et du certificat d'hérédité ainsi que du registre officiel des héritiers
  
- En cas de **répudiation de la succession** : procès-verbal de répudiation de la succession
- En cas de **divorce** : copie du jugement de divorce ou copie de la décision judiciaire prononçant la dissolution du partenariat enregistré
- En cas de **mariage ou de partenariat enregistré** : acte de mariage / certificat du ou de partenariat
- En cas de **partenariat (non enregistré)** : confirmation d'annonce émanant du contrôle des habitants de la commune de domicile du preneur de prévoyance défunt et du / de la partenaire portant sur les cinq années précédant le décès ainsi que le contrat de concubinage
- En présence d'**enfants** : justificatif de formation pour les enfants âgés entre 18 et 25 ans (si en formation à la date du décès)
- En cas de **rentes d'orphelin** : copie de l'ordonnance de l'AVS sur les rentes d'orphelin et de veuve
- En cas d'**invalidité totale** : justificatif d'invalidité

Remarque : La fondation est en droit de demander de plus amples explications et peut exiger la fourniture de documents supplémentaires en vue de vérifier la qualité d'ayant-droit de la personne bénéficiaire. L'attribution bénéficiaire est établie sur la base de la hiérarchie légale ou réglementaire des bénéficiaires. Si le preneur de prévoyance a transmis une demande de modification de l'ordre des bénéficiaires, il se peut que celui-ci diverge de la hiérarchie réglementaire des bénéficiaires.

---

## Signature et confirmation

En apposant sa / leur signature(s), le / les bénéficiaire(s) déclare(nt) :

- que les informations figurant dans le présent document et les autres documents soumis sont exactes et complètes ;
- avoir connaissance qu'en fonction de son / leur domicile fiscal, un avis de prestation en capital sera transmis à l'autorité fiscale ou un impôt à la source sera déduit de la valeur des avoirs ;
- décharger entièrement la fondation de libre passage, de toute responsabilité et le cas échéant l'indemniser, dans le cas où à une date ultérieure, elle devrait fournir des prestations à d'autres ayants droit qui seraient prioritaires sur le / la soussigné(e) conformément à la hiérarchie des bénéficiaires. S'il y a plusieurs bénéficiaires, ils répondent solidairement vis-à-vis de la fondation.

Lieu, date

Signature du bénéficiaire 1

Lieu, date

Signature du bénéficiaire 2

Lieu, date

Signature du bénéficiaire 3

---

## Envoi par la poste

Veillez renvoyer le formulaire entièrement rempli avec tous les documents à fournir à :  
Fondation de libre passage Wildspitz, Lüssiweg 47, CH-6302 Zug